

Luxembourg, le 23 avril 2020

**Objet : Projet de règlement grand-ducal<sup>1</sup> abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 16 février 2005 déterminant**

- a) les principes en matière de surveillance et de déclaration des émissions**
- b) les critères de vérification des déclarations en matière de système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. (5410DLA)**

*Saisine : Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable  
(23 janvier 2020)*

## **Avis de la Chambre de Commerce**

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet d'abroger le règlement grand-ducal modifié du 16 février 2005 déterminant a) les principes en matière de surveillance et de déclaration des émissions ; b) les critères de vérification des déclarations en matière de système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, (ci-après le « règlement grand-ducal modifié du 16 février 2005 »).

Cette abrogation est nécessaire suite à l'abrogation du règlement n°1193/2011 de la Commission du 18 novembre 2011 établissant le registre de l'Union européenne (ci-après « UE ») pour la période d'échanges débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et pour les périodes d'échanges suivantes du système d'échange de quotas d'émission de l'UE conformément à la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil et à la décision n°280/2004/CE du Parlement européen et du Conseil et modifiant les règlements de la Commission (CE) n°2216/2004 et (UE) n°920/2010.

La Chambre de Commerce n'a pas de commentaire à formuler, et s'en tient à l'exposé des motifs qui explique les motivations du projet de règlement grand-ducal sous avis. Elle s'interroge cependant quant à la présence, respectivement la reprise des principes du règlement grand-ducal modifié du 16 février 2005 sous une autre forme, que ce soit des règlements européens ou des règlements grand-ducaux.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

DLA/DJI

---

<sup>1</sup> [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)